ÉTAT DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE 2026

D'APRÈS LES STATISTIQUES D'ACCUEIL 2025
DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE



POURQUOI LES PERSONNES ÉTRANGÈRES SONT-ELLES DAVANTAGE EXPOSÉES À LA PAUVRETÉ ?

Secours Catholique
Caritas France

EXTRAIT DU RAPPORT 2026
"COMPRENDRE LA PAUVRETÉ POUR MIEUX LA COMBATTRE"

Introduction

Pourquoi les personnes étrangères sont-elles davantage exposées à la pauvreté ?

1. Une population largement reconfigurée dans nos accueils
2. Pour les étrangers rencontrés, la pauvreté est étroitement liée à l'instabilité du statut administratif
3. En l'absence de statut administratif stable, les difficultés se cumulent



LIRE LE RAPPORT COMPLET

https://www.secours-catholique.org/m-informer/publications/etat-de-la-pauvrete-en-france-2026

8 QUESTIONS POUR MIEUX COMPRENDRE LA PAUVRETÉ

La stigmatisation est un processus par lequel une personne ou un groupe d'individus est étiqueté, dévalorisé ou exclu en raison d'une caractéristique particulière, comme une maladie, un handicap, une origine, une orientation sexuelle ou encore une situation économique ou professionnelle. Elle constitue une construction sociale qui s'appuie sur des préjugés, c'est-à-dire des opinions ou des jugements établis sans fondement ni connaissance réelle des situations vécues.

À partir des années 1980, la montée du chômage de masse et du chômage de longue durée a profondément transformé le regard porté sur les personnes privées d'emploi. Serge Paugam, sociologue, a notamment montré comment les situations de précarité peuvent conduire à des processus de « disqualification sociale[3] », dans lesquels les personnes concernées sont progressivement associées à des représentations négatives. Cette stigmatisation s'est peu à peu étendue aux personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion, notamment à partir des années 2000. Dans les discours publics, les personnes les plus pauvres sont régulièrement renvoyées aux figures de l'« assisté », du « profiteur » ou du « fainéant », souvent opposées à celles du « travailleur » et du « méritant ». ...

3. Serge Paugam, *La Disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Puf (Quadrige), 1991.



© ELODIE PERRIOT / SCCF


PAS DE NOURRITURE
DANS LES CHAMBRES

··· Cette construction sociale de la pauvreté a également été alimentée par certains discours politiques. En 2007, en pleine campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy affirmait vouloir être « le président de ceux qui se lèvent tôt », valorisant la figure du travailleur tout en renvoyant implicitement à une image négative celles et ceux qui sont éloignés de l'emploi. En 2011, Laurent Wauquiez, alors au ministère des Affaires étrangères dénonçait les minima sociaux et leurs allocataires en évoquant un « cancer de l'assistanat[4] ». En 2017, Emmanuel Macron qualifiait les personnes les plus pauvres de « gens qui ne sont rien[5] » et, en 2018, sa réponse à un jeune horticulteur au chômage – « Je traverse la rue, je vous en trouve [du travail][6] » – a illustré une vision selon laquelle l'accès à l'emploi relèverait principalement de la volonté individuelle, au risque d'occulter les réalités économiques et sociales qui pèsent sur les parcours de vie. Plus récemment, encore, le 7 janvier 2026, Bruno Retailleau, lors de la présentation de son programme pour l'élection présidentielle de 2027 annonçait « encourager le travail, décourager l'assistanat[7] ». Ces préjugés déjà trop nombreux sont malheureusement de plus en plus courants et de plus en plus violents.

Ces représentations ont des conséquences concrètes. Elles contribuent à diffuser une lecture biaisée des situations de pauvreté, fragilisent la cohésion sociale et renforcent le sentiment d'exclusion des personnes concernées. Elles participent également à une évolution des politiques publiques marquée, depuis plusieurs années, par une logique croissante d'« activation[8] » et de conditionnalité des droits, visant à renforcer les obligations de retour vers l'emploi. Les droits reculent, l'éligibilité se restreint et les sanctions des allocataires se durcissent.

Le résultat en est que tous les indicateurs de suivi de la pauvreté sont alarmants : le taux de pauvreté se maintient à un niveau historiquement élevé, l'intensité de la pauvreté continue à s'accroître, le taux de chômage repart à la hausse en 2025 après trois années de baisse. Et les acteurs du Secours Catholique témoignent eux aussi, année après année, de l'aggravation des situations de pauvreté des personnes rencontrées dans les lieux d'accueil. À travers leurs pratiques quotidiennes, les 59 800 bénévoles de l'association observent les conséquences concrètes de ces choix politiques sur plus d'un million de personnes accueillies chaque année.

Le 18 avril 2027, les Françaises et les Français seront appelés à élire leur prochain président ou leur prochaine présidente de la République. Dans ce contexte, alors que la protection sociale occupe une place croissante dans les débats publics, parfois au détriment des questions de pauvreté et de solidarité, il apparaît essentiel de contribuer à un débat constructif, fondé sur les faits et sur l'analyse des réalités vécues. C'est l'objectif de ce rapport « État de la pauvreté en France » : documenter les mécanismes actuels de pauvreté et les effets des politiques publiques, à partir des données statistiques recueillies par l'association complétées par le témoignage des personnes en situation de pauvreté. Nous avons choisi cette année de croiser ces constats avec les représentations des Français sur la pauvreté. À cette fin, nous avons commandé un sondage d'opinion auprès d'un panel représentatif de la population résidant en France métropolitaine (voir encadré) sur sa perception des formes de pauvreté.

Les résultats montrent que les Français portent un regard largement réaliste sur les enjeux de pauvreté : **80 % d'entre eux estiment que la pauvreté a augmenté au cours des dix dernières années et 68 % considèrent que les discriminations contribuent à créer de la pauvreté.** La solidarité nationale demeure également largement soutenue : 84 % des Français jugent normal que la société soit solidaire avec les personnes les plus pauvres. Ils attribuent prioritairement la responsabilité de la lutte contre la pauvreté aux pouvoirs publics (État et collectivités locales : 84 %), et dans une moindre mesure à la société civile (entreprises, familles, citoyens, associations : 55 %).

4. www.europe1.fr/politique/Wauquiez-l-assistanat-est-un-cancer-315908.
5. Phrase prononcée par Emmanuel Macron le 29 juin 2017, lors d'un discours dans le cadre de l'inauguration du campus de start-up Station F à Paris.
6. Phrase prononcée par Emmanuel Macron le 15 septembre 2018, lors des Journées européennes du patrimoine organisées au palais de l'Élysée.
7. www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2026/01/08/1-7-fois-le-smic-sans-travailler-le-calcul-acrobatique-de-bruno-retailleau-pour-denoncer-l-assistanat_6661053_4355770.
8. Les politiques publiques sociales dites d'« activation » visent à encourager ou obliger les personnes allocataires de prestations sociales à s'engager dans des démarches favorisant leur retour à l'emploi ou leur insertion sociale.

MÉTHODOLOGIE DU SONDAGE D'OPINION OPINIONWAY POUR LE SECOURS CATHOLIQUE

Afin de mieux comprendre les représentations et les perceptions des Françaises et des Français à l'égard de la pauvreté, le Secours Catholique a confié la réalisation d'un sondage d'opinion à OpinionWay.

Cette enquête a été menée auprès d'un échantillon de 2 008 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, afin de respecter la structure de la population française selon plusieurs critères sociodémographiques : le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, la taille d'agglomération et la région de résidence.

Les personnes interrogées ont répondu à un questionnaire auto-administré en ligne sur système Cawi (Computer Assisted Web Interview) entre le 16 et le 22 avril 2026. Cette période d'enquête s'inscrit dans un contexte international et économique particulier, marqué notamment par la guerre en Iran et par une forte inflation des prix de l'énergie. Ces éléments de contexte sont à prendre en compte dans l'interprétation des réponses, en ce qu'ils peuvent contribuer à façonner les perceptions et les préoccupations exprimées par les personnes interrogées.

Afin de garantir la qualité et la fiabilité de l'enquête, OpinionWay a appliqué les procédures et règles de la norme ISO 20252, qui encadrent les activités d'études de marché et d'opinion.

Les résultats présentés dans ce rapport doivent être interprétés en tenant compte des marges d'incertitude inhérentes à toute enquête par sondage. Pour un échantillon de 2 000 répondants, celles-ci s'établissent à environ 1 à 2,3 points.

Ce sondage apporte ainsi un éclairage complémentaire aux données recueillies par le Secours Catholique auprès des personnes rencontrées et accompagnées. Il permet de mettre en regard les perceptions de l'ensemble de la société avec les réalités vécues par les personnes en situation de pauvreté, afin de mieux comprendre les représentations qui entourent la pauvreté et les enjeux qu'elles soulèvent pour le débat public.

Si la conscience de la pauvreté et l'attachement à la solidarité restent forts pour les Français[9], il demeure indispensable de comprendre la pauvreté à travers toutes ses dimensions, d'en identifier les mécanismes, de décrire les facteurs et les déterminants socio-économiques qui la créent, l'entretiennent ou permettent de la réduire. À travers huit questions, ce rapport propose ainsi des éclairages, des analyses et des propositions pour mieux comprendre la pauvreté afin de mieux la combattre. ■

9. Sondage OpinionWay pour le Secours Catholique – Caritas France, « Les perceptions des Français à l'égard des différentes formes de pauvreté », mai 2026.

POURQUOI LES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE SONT-ELLES DAVANTAGE EXPOSÉES À LA PAUVRETÉ ?

Parmi les personnes accueillies par l'association en 2025, plus de la moitié, adultes et enfants confondus, sont étrangères. C'est presque six fois plus que leur part dans la population en France (9,1 % en 2025)[44][45]. Les personnes étrangères sont donc massivement surreprésentées parmi le public accueilli. Pourtant seuls 37 % des sondés considèrent les personnes de nationalité étrangère et les personnes immigrées comme étant les plus touchées par la pauvreté en France, loin derrière les personnes âgées (55 %) ou les étudiants (50 %). **La pauvreté des étrangers, avec celle des enfants, est largement sous-estimée par les personnes interrogées, ces deux catégories étant particulièrement invisibilisées dans la représentation que les Français ont de la pauvreté.**

44. Source Insee.

45. Les derniers chiffres publiés par l'Insee, datant de 2024, montrent qu'au niveau national, les immigrés, à distinguer des étrangers (voir lexique), ont un taux de pauvreté plus de deux fois plus élevé que les non-immigrés (32,8 %, contre 15,4 %). Source : www.insee.fr/fr/statistiques/5759045?tblci=GiDXtdT6Wgq0W0Lq7bI85KtceWAvms-8-0599awqYS_P_SCb4j4o9_TtpYS6hLPeATD730k#figure2_radio4.

1. UNE POPULATION LARGEMENT RECONFIGURÉE DANS NOS ACCUEILS

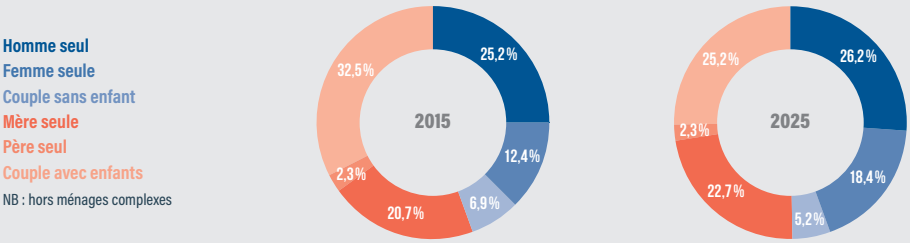
Au cours de la dernière décennie, la démographie des personnes de nationalité étrangère accueillies par l'association a évolué. Ce sont aujourd'hui davantage de femmes seules et de mères isolées, et moins de familles avec enfants qui sont reçues dans les permanences de l'association. Pourtant, en 2025 encore, la majorité des ménages rencontrés dont la personne de référence est étrangère compte au moins un enfant. L'invisibilisation de la pauvreté des enfants – seuls 14 % des sondés les mentionnent parmi les catégories les plus touchées par la pauvreté – et des étrangers n'est pas sans lien : 56 % des enfants rencontrés par l'association en 2025 vivent dans un ménage dont la personne de référence est de nationalité étrangère, contre 39 % il y a dix ans. Plus d'un tiers (36 %) des personnes étrangères accueillies – et plus d'un quart (28 %) des personnes françaises accueillies – sont des enfants de moins de 15 ans. À titre de comparaison, les moins de 15 ans ne représentent que 16 % de la population française. Contrairement à la représentation qu'en ont les personnes sondées, les enfants, et particulièrement les enfants étrangers, comptent bien parmi les catégories les plus touchées par la pauvreté en France.

Des origines géographiques renouvelées, en lien avec les guerres et conflits. Près d'un tiers des ménages étrangers rencontrés en 2025 et arrivés en France au cours de l'année proviennent de pays en proie à des conflits[46] : 8,5 % viennent de pays où l'indice composite de conflit défini par l'ONG Armed Conflict Location and Event Data (Acled) à partir de quatre dimensions (létalité, danger pour les civils, diffusion géographique, et nombre de groupes armés) est catégorisé comme « extrême » et où 12,7 % sont issus de pays à risque « élevé ». Au sein de la première catégorie, les trois principales origines, Soudan (classé deuxième pays le plus à risque en termes de létalité associée aux conflits), Nigeria et Brésil comptent pour plus de 80 % des ménages rencontrés. Parmi les ménages rencontrés provenant de pays à risque élevé, 55 % viennent du Cameroun, d'Ukraine ou du Mali.

46. Source Acled : https://acleddata.com/series/acled-conflict-index.

GRAPHIQUE 12

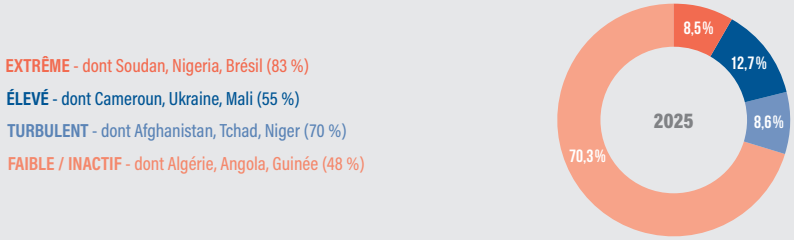
Évolution de la composition des ménages de nationalité étrangère (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages rencontrés en 2015 ou 2025 dont la personne de référence est de nationalité étrangère.
Lecture : En 2015, 32,5 % des ménages rencontrés dont la personne de référence est de nationalité étrangère sont des couples avec enfant(s).

GRAPHIQUE 13

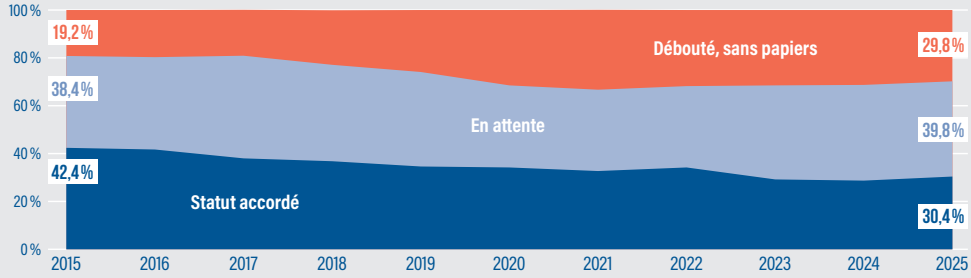
Catégorie d'indice de conflit des pays d'origine des ménages étrangers arrivés depuis moins d'un an, et part des trois principales origines (2025)



Source : Secours Catholique. La classification des pays d'origine correspond à l'indice composite de conflit développé par ACLED pour l'année 2025.
Champ : Ménages rencontrés en 2025 dont la personne de référence est de nationalité étrangère et arrivés en France depuis moins d'un an.
Lecture : En 2025, 8,5 % des ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère et arrivés en France depuis moins d'un an viennent d'un pays dont l'indice de conflit est « extrême » selon le classement ACLED de décembre 2025. 83 % d'entre eux viennent de l'un des trois principaux pays d'origine dans cette catégorie : Soudan, Nigeria et Brésil.

GRAPHIQUE 14

Statut administratif des personnes de nationalité étrangère rencontrées (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des adultes vivant dans un ménage dont la personne de référence est de nationalité étrangère, rencontrés par le Secours Catholique entre 2015 et 2025. Le statut administratif renseigné est celui de la personne de référence du ménage.
Lecture : En 2015, 38,4 % des personnes étrangères rencontrées vivent dans un ménage dont la personne de référence est en attente d'une réponse de l'administration.

2. POUR LES ÉTRANGERS RENCONTRÉS, LA PAUVRETÉ EST ÉTROITEMENT LIÉE À L'INSTABILITÉ DU STATUT ADMINISTRATIF

En 2025, 7 personnes étrangères rencontrées sur 10 n'ont pas de statut administratif stable. Parmi elles figurent une part croissante de personnes déboutées dans leurs demandes de régularisation : ces dernières comptent pour près de 30 % des personnes rencontrées en 2025, contre 20 % dix ans plus tôt. La part des ménages en attente d'une réponse de l'administration évolue peu sur la période : elle concerne en 2025, comme dix ans plus tôt, près de 4 personnes étrangères rencontrées sur 10. Parmi ces dernières, en 2025, 53 % sont en demande d'asile, et 47 %, en demande d'un titre de séjour (ou de son renouvellement). L'accroissement de la durée de présence en France des personnes étrangères rencontrées témoigne de la difficulté pour ces ménages d'obtenir un statut administratif leur ouvrant un certain nombre de droits, et notamment le droit à occuper un emploi. En 2025, la moitié des personnes étrangères en attente d'une réponse de l'administration, pour une demande ou un renouvellement de titre de séjour ou de droit d'asile, sont en France depuis plus de deux ans. La durée médiane de présence en France pour ces personnes en attente est passée d'un peu moins de 600 jours à 715 jours entre 2023 et 2025, les condamnant à une vie en sursis.

« Je viens de République centrafricaine où je travaillais comme technicien informatique. Mais en décembre 2019, j'ai dû fuir mon pays à cause de la guerre. À mon arrivée en France, j'étais bouleversé car ma famille et mes enfants n'ont pas pu me suivre. J'ai fait une grosse dépression. Je ne possédais pas encore le statut de réfugié et je ne pouvais pas travailler » (témoignage de Jésus, réfugié, bénévole de la permanence numérique de Bourg-en-Bresse, mars 2023[47]).

2.1. LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES AUGMENTENT À NOUVEAU

Les chiffres publiés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) montrent une nouvelle hausse des délais de traitement des dossiers de demande d'asile depuis 2023, au moment où les effets de la crise sanitaire et les retards qu'elle avait engendrés commençaient à se résorber. Le délai moyen de traitement des demandes est passé de 127 jours à 163 jours entre 2023 et 2025, mais ce délai, outre le fait qu'il n'est qu'une moyenne, ne court qu'à compter du dépôt du dossier et ne prend pas en compte le temps nécessaire pour rassembler l'ensemble des pièces demandées, ou les situations d'errance qui ont parfois précédé la demande. À cette attente initiale s'ajoute le délai d'instruction par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), lorsque la demande est rejetée par l'Ofpra en première instance. Le délai moyen constaté par la CNDA s'est stabilisé à 167 jours en 2025, soit plus de cinq mois et demi supplémentaires pour les personnes concernées.

« Dans mon pays, je subissais des violences familiales. […]. J'ai atterri seule, à l'été 2018, avec un visa touristique et un point de chute temporaire dans une famille, en région parisienne. Mais je ne pouvais pas rester chez ces gens. Pour ma demande d'asile, ils n'étaient pas ma solution. J'ai vécu plusieurs jours dans la rue, dans la peur, sans argent. J'étais malade, et encore traumatisée par mon expérience au village. Je dormais souvent dans la salle d'attente d'un hôpital. J'ai fini par contacter les autorités et déposer une demande d'asile » (témoignage de Marth, réfugiée ivoirienne, mars 2021[48]).

Quant aux délais d'obtention ou de renouvellement d'un titre de séjour, ils sont eux aussi en hausse. Le ministère de l'Intérieur reconnaît qu'entre 2023 et 2024, les délais moyens ont augmenté de 21 % pour les premières demandes et de 20 % pour les renouvellements[49]. Les délais sont variables d'une préfecture à l'autre et générateurs d'inégalités territoriales : ainsi, la préfecture du Rhône fait état pour le mois de mai 2026 d'un délai moyen de 280 jours (auquel s'ajoutent 21 jours de délai de fabrication du titre) pour l'instruction des premières demandes, et de 143 jours (plus 21 jours) pour les renouvellements[50]. Dans la préfecture des Bouches-

47. www.secours-catholique.org/m-informer/paroles-de/jesus-refugie-lexperience-de-benevole-en-informatique-ma-eveille.

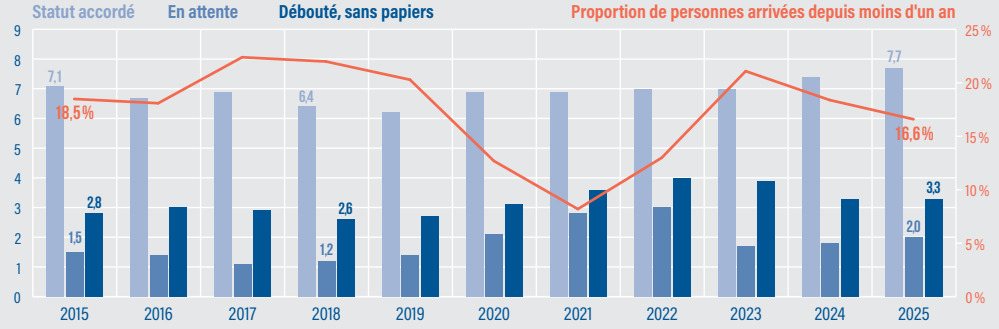
48. www.secours-catholique.org/m-informer/paroles-de/marth-60-ans-refugiee-ivoirienne-je-vivais-dans-la-peur.

49. Source : ministère de l'intérieur, réponse du 24 juin 2025 à la question écrite du député K. Ben Cheikh.

50. Source : préfecture du Rhône. www.rhone.gouv.fr/Demarches/Immigration-et-integration-dans-le-Rhone/Informations-generales-Listes-de-pieces-Delais-moyens/Delais-moyens-d-instruction.

GRAPHIQUE 15

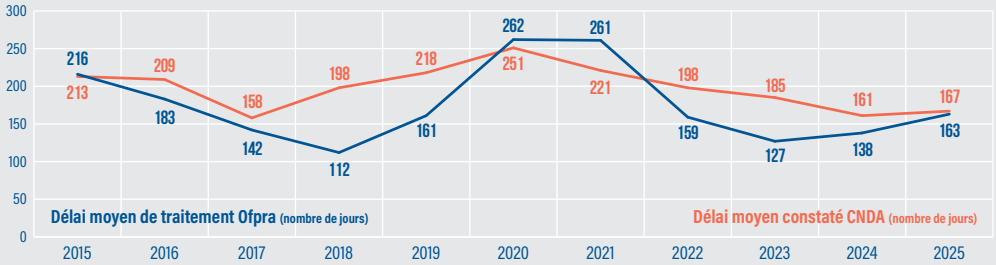
Évolution de la durée médiane de présence en France en années, selon le statut administratif et proportion de néo-arrivants (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des adultes vivant dans un ménage dont la personne de référence est de nationalité étrangère, rencontrés par le Secours Catholique entre 2015 et 2025. Le statut administratif renseigné est celui de la personne de référence du ménage.
Lecture : En 2025, la moitié des adultes étrangers rencontrés ayant un statut administratif stable étaient en France depuis plus de 7 ans et 8 mois (7,7 ans). En 2025, la durée médiane de résidence en France était de 3 ans et 4 mois pour les étrangers déboutés et de 2 ans pour les étrangers en attente du traitement de leur dossier. En 2025, 16,6 % des étrangers rencontrés étaient en France depuis moins d'un an (échelle de droite).

GRAPHIQUE 16

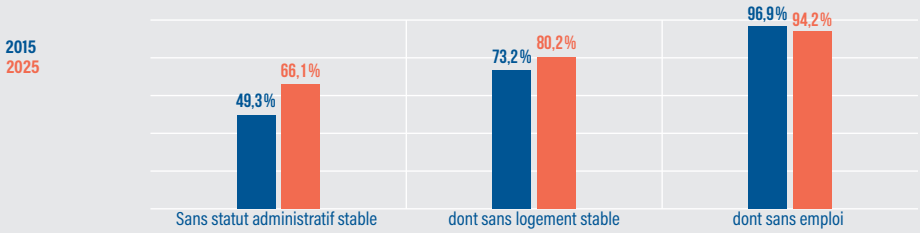
Délai de traitement des dossiers déposés à l'OFPRA et délai de décision de la CNDA (2015-2025)



Source : Ofpra et CNDA.
Champ : Ensemble des demandes de protection internationale (2015-2025) pour l'Ofpra. Délai moyen constaté pour la CNDA.
Lecture : En 2025, le délai moyen de traitement des dossiers par l'Ofpra était de 163 jours, et le délai moyen constaté pour la CNDA de 167 jours.

GRAPHIQUE 17

Absence de statut administratif, de logement et d'emploi en 2015 et 2025



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des adultes vivant dans un ménage dont la personne de référence est de nationalité étrangère, rencontrés par le Secours Catholique entre 2015 et 2025. Les statuts administratif et d'activité renseignés sont ceux de la personne de référence du ménage.
Lecture : En 2025, 66,1 % des étrangers rencontrés n'ont pas de statut administratif stable. Parmi eux, 80,2 % n'ont pas de logement stable et 94,2 % n'ont pas d'emploi.

du-Rhône, les délais mentionnés pour mars 2025 sont de 245 jours pour une première demande et de 91 jours pour un renouvellement[51].

2.2. LES PERSONNES ÉTRANGÈRES SONT LES PREMIÈRES VICTIMES DE LA DÉMATÉRIALISATION

En témoignent notamment les dysfonctionnements et les failles de la plateforme Anef (Administration numérique pour les étrangers en France), rassemblant l'ensemble des procédures dématérialisées de demande et de renouvellement de titres de séjour, illustrés par les parcours de Hamid et Sultana relatés dans le Regard « Dématérialisation : la maltraitance des usagers étrangers » de notre rapport « État de la pauvreté en France » publié en 2024[52]. À la suite de sa saisine par un collectif d'associations, dont le SCCF, le Conseil d'État a enjoint à l'État en mai 2026 de faire cesser ces dysfonctionnements. Dans sa décision, le Conseil d'État a notamment relevé que les manquements de la plateforme avaient entraîné dans de nombreux cas des ruptures dans le droit au séjour, faute de délivrance d'une attestation temporaire et du fait des délais de traitement des demandes. Ils ont aussi causé des ruptures de droits sociaux, les attestations délivrées n'étant pas reconnues par certains organismes, ou encore entraîné l'impossibilité pour les usagers de faire valoir leurs droits, la plateforme n'autorisant pas le dépôt simultané de plusieurs demandes.

3. EN L'ABSENCE DE STATUT ADMINISTRATIF STABLE, LES DIFFICULTÉS SE CUMULENT

Sans documents administratifs, il est difficile d'accéder à un logement et quasiment impossible d'obtenir un emploi. Ainsi s'enclenche un cercle vicieux dont il est difficile de sortir. Parmi les deux tiers d'étrangers sans statut administratif stable rencontrés en 2025, 8 sur 10 subissent des conditions d'hébergement instables et plus de 9 sur 10 n'ont pas d'emploi. Si l'hébergement par des proches est une solution par défaut pour nombre de personnes ne remplissant pas les conditions d'accès au logement social ou à une location privée, il peut générer des situations de dépendances multiples en dehors de toute protection légale. En 2025, 21,8 % des personnes étrangères sans statut administratif stable rencontrées sont hébergées par la famille ou des amis, 20,2 % dans un centre de demandeurs d'asile, 28 % dans un centre d'hébergement d'urgence ou un hôtel meublé, et 13 % sont à la rue.

« Nous avons été hébergés à Paris par une "amie" qui tient un petit commerce. Je travaillais dans son épicerie, et j'étais censée être payée. Mais ça n'a pas été le cas. J'étais exploitée. Et la cohabitation entre mes enfants et les siens était très compliquée. Elle a fini par nous jeter dehors. Pendant deux mois, on a galéré. On dormait dans les hôpitaux, dans un local à poubelles, par terre, dans le froid… » (témoignage de Tenin, 50 ans, Malienne arrivée en France en 2016 avec ses trois jeunes enfants, mars 2021[53]).

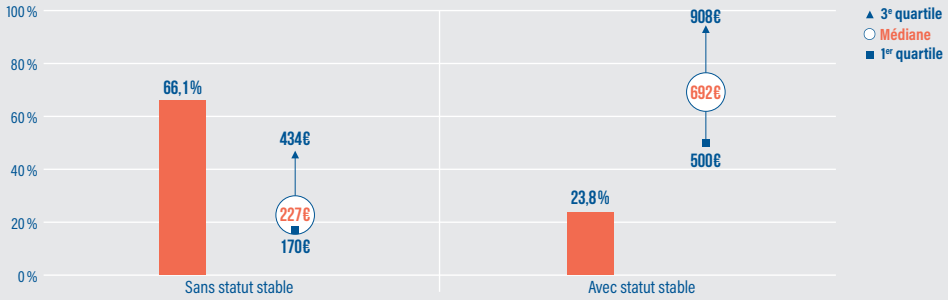
Le poids déterminant du statut administratif pour les personnes de nationalité étrangère est pourtant une dimension de la pauvreté largement méconnue des Français : seuls 66 % des sondés mentionnent le fait d'avoir un statut administratif instable comme correspondant à l'image qu'ils se font de la pauvreté, alors qu'ils sont par exemple 72 % à citer le fait de ne pas pouvoir partir en vacances.

Les modalités de survie des personnes sans statut administratif stable sont extrêmement précaires.
Les ressources financières des ménages n'ayant pas de statut administratif stable sont inexistantes pour une majorité d'entre eux, ou au mieux extrêmement faibles. Deux tiers des ménages étrangers rencontrés dont la personne de référence n'a pas de statut administratif stable n'ont aucune ressource (66,1 %). La moitié de ceux qui disposent de ressources ont un niveau de vie inférieur à 227 euros mensuels et le mode de distribution des niveaux de vie se situe autour de 200 euros. En effet plus d'un tiers (35,2 %) de ces ménages ne disposent pour toutes ressources que de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) dont le montant est fixé à 6,80 euros par jour pour une personne seule, soit un peu plus de 200 euros mensuels.

51. Source : préfecture des Bouches-du-Rhône. www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Demarches/Delais-de-traitement-des-dossiers.
52. Secours Catholique, « Prestations sociales : quand la solidarité s'éloigne », rapport cité.
53. www.secours-catholique.org/m-informer/paroles-de/tenin-50-ans-malienne-mes-enfants-nont-rien-fait-pour-meriter-cette-vie.

GRAPHIQUE 18

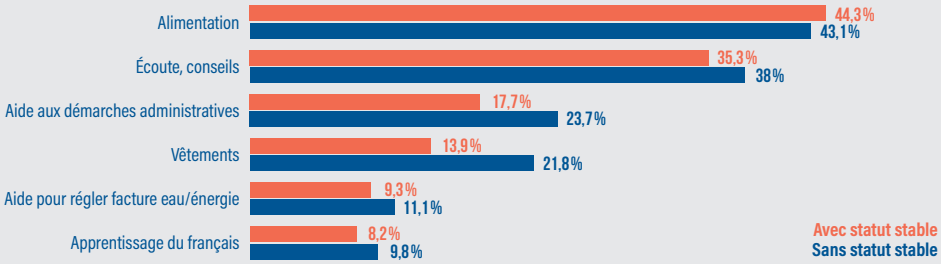
Proportion de ménages sans ressources et distribution des niveaux de vie (pour ceux ayant des ressources) des ménages étrangers en fonction du statut administratif (2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère, rencontrés par le Secours Catholique en 2025. Le statut administratif renseigné est celui de la personne de référence du ménage.
Lecture : En 2025, 66,1 % des ménages étrangers rencontrés dont la personne de référence n'a pas de statut administratif stable n'ont aucune ressource. Pour ceux d'entre eux disposant de ressources non nulles, un quart ont un niveau de vie mensuel inférieur à 170 €, la moitié disposent de moins de 227 €, et seul un quart d'entre eux ont un niveau de vie supérieur à 434 €.

GRAPHIQUE 19

Principales demandes exprimées par les ménages étrangers rencontrés en 2025, en fonction du statut administratif



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère, rencontrés par le Secours Catholique en 2025. Le statut administratif renseigné est celui de la personne de référence du ménage.
Lecture : En 2025, 44,3 % des ménages étrangers rencontrés dont la personne de référence a un statut administratif stable expriment une demande liée à l'alimentation. C'est le cas de 43,1 % des ménages étrangers dont la personne de référence n'a pas de statut administratif stable.

À titre de comparaison, 23,8 % des ménages étrangers dont la situation administrative est stable sont sans ressources, et le niveau de vie médian de ceux disposant de ressources, tout en restant très en dessous du seuil de pauvreté, est nettement plus élevé (égal à 692 euros).

Les demandes exprimées par les ménages étrangers rencontrés en 2025 sont en revanche très similaires quel que soit le statut administratif de la personne de référence du ménage. Elles traduisent l'insuffisance de leurs ressources face à la nécessité de satisfaire les besoins essentiels tels que se nourrir ou se vêtir (en première et troisième position), mais aussi le besoin de lien et de présence humaine : les demandes de conseils et d'écoute figurent en deuxième position et concernent 35 % des ménages au statut administratif stable, et 38 % des ménages sans statut stable. Confirmant le rôle crucial du statut administratif et la complexité des procédures, près d'un quart des ménages sans statut stable expriment une demande d'aide aux démarches administratives. Mais les formalités administratives ne s'arrêtent pas à l'obtention d'un statut stable, elles doivent être renouvelées pour faire valoir chacun de ses droits : même parmi les ménages ayant obtenu un statut stable, 18 % se tournent vers l'association pour une aide aux démarches administratives. ▮

COMPRENDRE LA PAUVRETÉ POUR MIEUX LA COMBATTRE

La dégradation des situations de pauvreté déjà extrême des personnes de nationalité étrangère ne peut continuer. L'absence de statut administratif stable s'avère particulièrement délétère pour les personnes étrangères rencontrées. Aujourd'hui en France, il est devenu extrêmement difficile d'obtenir ou même de renouveler son titre de séjour. La prise de rendez-vous en ligne s'est imposée, dans la quasi-totalité des préfectures, comme préalable à la présentation au guichet. Or la saturation des plages de rendez-vous, faute d'effectifs suffisants, empêche les usagers d'accomplir leur démarche. Parallèlement, bien que largement dénoncés et reconnus par le Conseil d'État, les dysfonctionnements du service Anef (Administration numérique des étrangers en France) ne sont pas résolus. Ce système kafkaïen fabrique des « sans-papiers » et prive nombre de personnes de nationalité étrangère n'ayant pu faire renouveler leur titre de séjour de toute possibilité d'accéder à leurs droits. Cette situation intolérable relève de la maltraitance institutionnelle : ce ne sont pas seulement les critères d'éligibilité au séjour qui produisent de la pauvreté et de l'exclusion, mais les décisions, et surtout les délais de traitement et les retards de décision de l'administration elle-même, avec des conséquences très concrètes sur la vie des personnes concernées.

Face à ce constat, le Secours Catholique demande que les services « séjour » des préfectures soient dotés de moyens suffisants pour permettre à l'ensemble des usagers étrangers de voir leur demande enregistrée et traitée dans des délais raisonnables, et que des modalités alternatives à la dématérialisation des démarches soient toujours proposées afin de garantir l'égalité d'accès au service public. Il demande également qu'un droit à la régularisation par le travail soit garanti sur présentation d'une promesse d'embauche : soutenue par un employeur, cette régularisation de droit permet de lutter contre la pauvreté et l'exploitation, favorise le respect du droit du travail et renforce la cohésion sociale. Enfin, le Secours Catholique demande qu'une carte de résident soit délivrée dès le premier renouvellement du titre de séjour, avec possibilité de retrait en cas de menace à l'ordre public : après une première admission au séjour, les personnes disposeraient ainsi d'un titre stable leur permettant une véritable intégration et un égal accès aux droits, une mesure de simplification administrative qui réduirait fortement les démarches des usagers et la charge inutile des préfectures.